

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 SEPTEMBRE 2026

**Commune de
PAULHAN**

N° 2026/09/027

Date de la convocation	04/09/2026
	<u>Votes : 25</u>
Présents : 21	Pour : 25
Absents : 6	Contre : 0
Représentés : 4	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 10 Septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO.

Etaient présents : MM Claude VALERO, Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET, Grégory GUERIN, Isabelle GAVINET, Sophie ROYON, Marcel LAMBERT, Hélène DAVIT, Léon JAURION, Gilbert ESCOURBIAC, Martine BONNET, Véronique CAMPOY, Stéphane NEGRE, Mylène BOUISSON, Jérôme GAUTRON, Cécile MARCHESE, Julia PEREZ, Isabelle RAMEL, Jean-Claude ROUSSE, Aleksandra DJUROVIC, Carine BALP-COSTAL, Mohamed NOUGOUM.

Absents: Christine RICARD, Vincent BONSIGNORI, Véronique PONCE, Jacky DUMOUCHEL, Brice LENTHERIC, Mélisa MARTINEZ;

Procurations :

- Christine RICARD à Isabelle GAVINET
- Vincent BONSIGNORI à Jérôme GAUTRON
- Brice LENTHERIC à Grégory GUERIN
- Mélisa MARTINEZ à Jean-Claude ROUSSE

**Objet : Adoption du règlement intérieur de la commission extra-municipale
« Jeunesse »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 septembre 2026 et conformément à l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-027-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

(CGCT), le conseil municipal a approuvé la création d'une commission extra-municipale « Jeunesse.

Pour rappel, le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le projet de règlement est joint à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la création du règlement intérieur de la commission extra-municipale « Jeunesse »,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO

